

Deliberation du Conseil Municipal N°20230627DE03

Objet: Acquisition de la parcelle AN 207 – 942 Chemin de Veissieux le Haut

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation : Date d'affichage : Nombre de conseillers :

Présents : 22 Pouvoirs : 5 Votants : 27

<u>Présents</u>: Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Jean-Luc MASSON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN, Alexandre RUIZ, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir:

Pascal GONALONS donne pouvoir à Eric MONFRAY

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène BOYER-GRECO

Sandrine BEHEM donne pouvoir à Annie DAYET

Catherine VALLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Marie-Chantal PESERY donne pour voir à Alexandre RUIZ

Secrétaire de Séance : Murielle STOUFF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29;

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin de Veissieux le Haut et plus particulièrement la portion à proximité immédiate avec la maison de retraite, la commune régularise l'acquisition de plusieurs terrains détachés dans ce but il y a de nombreuses années.

Le propriétaire des parcelles AN 207 et 208 a validé la vente à l'euro symbolique de la parcelle AN 207 prenant la forme d'un espace en herbe qu'on retrouve à l'extérieur du terrain clôturé du côté de la voie publique.

L'acquisition porte sur 170 m² et sera réalisée à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR: 27
CONTRE: 00
ABSTENTION: 00

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 207 (170 m²) à l'euro symbolique,
- **VALIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Madame le Maire et le premier adjoint à signer tout acte concourant à la réalisation de cette acquisition

Le Maire, Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20230627-20230627DE03-DE certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 12/07/2023 et de sa publication le 12/07/2023